

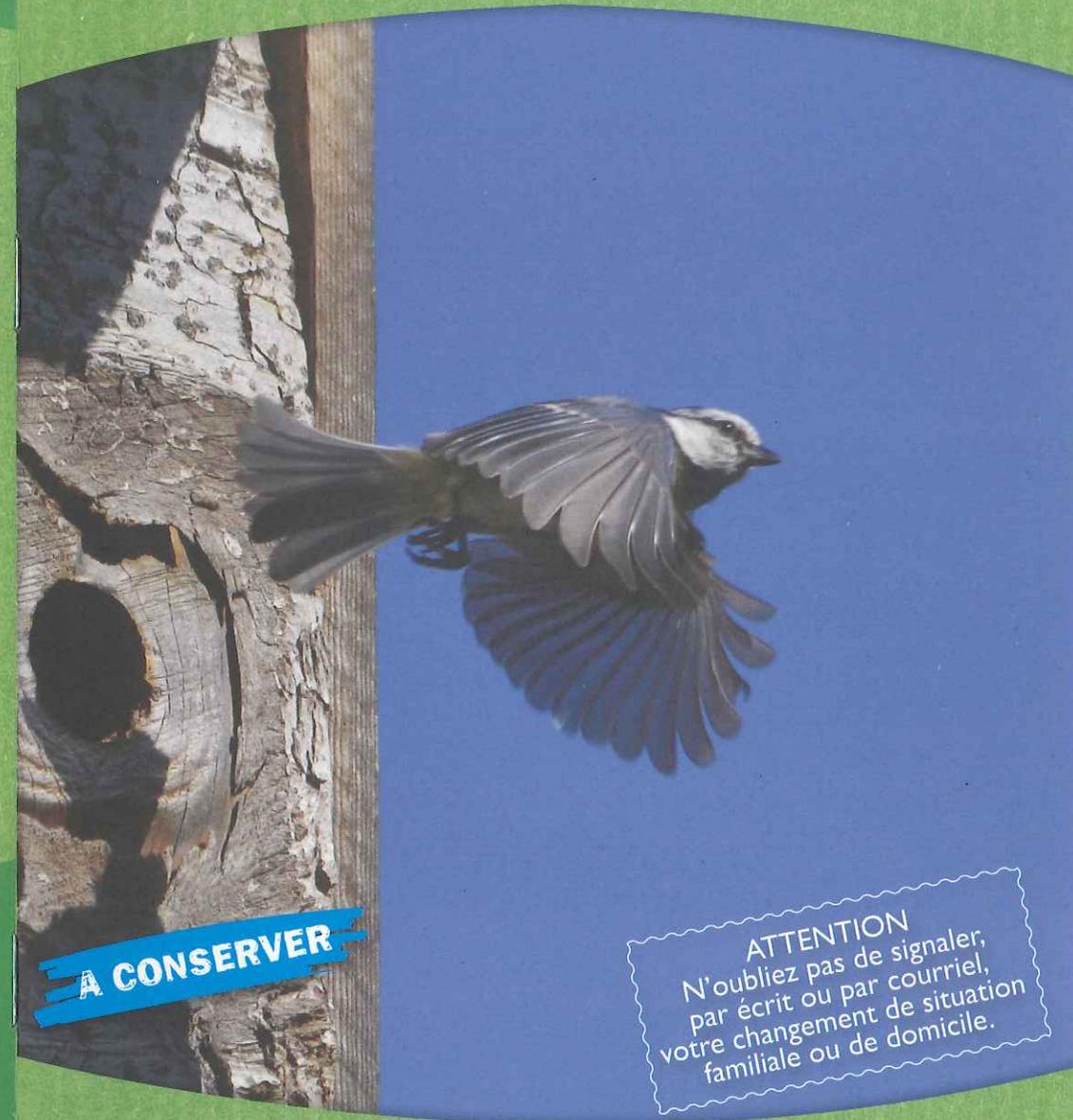
ENSEMBLE, DONNONS UNE AUTRE VIE À NOS DÉCHETS!

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA MOSSIG ET DE LA SOMMERAU

Nos partenaires pour la gestion
de vos déchets



TYPOMIX > 06 04 780 375 - Imprimé sur papier 100% recyclé en 2010 exemplaires - Crédits photos: © Médiamatique Eco-Emballages



A CONSERVER

ATTENTION
N'oubliez pas de signaler,
par écrit ou par courriel,
votre changement de situation
familiale ou de domicile.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA MOSSIG ET DE LA SOMMERAU

Siège: Mairie • 14 rue du Général-de-Gaulle • 67710 WANGENBOURG-ENGENTHAL
Fax 03 88 87 32 06 - e-mail: mairie.wangenbourg.engenthal@orange.fr

03 88 87 31 46

Allenwiller • Birkenwald • Crastatt
Hohengœft • Rangen • Salenthal
Wangenbourg-Engenthal • Zeinheim

GUIDE DU TRI
ÉDITION 2016

ÉDITO

TRIER - COMPOSTER - RÉDUIRE - ÉCONOMISER

Notre Syndicat a pour objectif de rendre un service le plus performant possible et ce à un coût moindre. Cette volonté d'amélioration et d'optimisation du service de ramassage des déchets se traduit depuis l'année dernière par la mise en place du nouveau système de collecte des déchets recyclables (bac jaune, bac vert, adjonction de la collecte des emballages métalliques), dont l'efficacité est prouvée par une hausse des tonnages d'emballages collectés. Un grand merci pour votre collaboration.

Aujourd'hui les gestes du tri sont entrés dans les habitudes de la plupart d'entre nous, mais il est encore possible d'améliorer nos résultats. Grâce à quelques gestes simples (compost, stop pub, réduction des emballages, réutilisation...), nous pourrions augmenter la qualité de la collecte et réduire le poids de nos déchets.

Pour vous aider à mieux trier, vous trouverez dans ce guide toutes les informations pratiques et astuces concrètes qui vous permettront de bien respecter les consignes de tri. La réussite de la collecte sélective repose avant tout sur la mobilisation de chacun d'entre nous puisque le premier geste se fait dans notre foyer : pensons-y !

Un calendrier mural, indiquant les dates de collecte de tous les déchets ainsi que les reports en cas de jours fériés, est joint au guide.

Enfin, comme tous les ans en période hivernale, nous faisons appel à votre patience et à votre compréhension à l'égard du service de collecte des déchets ménagers. En fonction des conditions météorologiques, les collectes ne pourront peut-être pas toujours être assurées mais seront toujours rattrapées.

Ensemble, poursuivons nos efforts pour préserver notre cadre de vie, pour nous et pour les générations futures.

Parce qu'il n'y a pas de petits gestes quand on est 66 millions à les faire !

**JOYEUSES FÊTES DE NOËL 2015
BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2016**

Le Comité Syndical

LE VERRE

**Je les mets dans mon bac vert
en vrac et vides**

(sans bouchon, ni capsule, ni couvercle)



bouteilles



bouteilles
d'huile



bocaux et pots



flacons



Ne mettez pas > A jeter dans votre poubelle habituelle



Ampoules
(classiques non
recyclées)
et à filament



Vaisselle, faïence,
porcelaine, verre brisé



Casseroles
vitrocéram



Un doute?
Jetez avec
les ordures
ménagères

LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

Je les mets dans le bac jaune en vrac et vides



bouteilles de lait



bouteilles en plastique: eau, jus de fruit, soda...



cubiteiners

PENSEZ-Y!



bouteilles d'huile, mayonnaise, vinaigrette, ketchup, ...



flacons de produits ménagers



flacons de produits d'hygiène

LES PAPIERS ET EMBALLAGES EN CARTON

Je les mets dans le bac jaune en vrac et vides



publicités, prospectus



courriers, lettres, impressions



journaux, magazines



papiers bureau, enveloppes



autres papiers



briques alimentaires



boîtes et suremballages en carton



catalogues, annuaires



petits cartons plats pliés



Ne mettez pas > A jeter dans votre poubelle habituelle



Sacs en plastique



Pots de produits laitiers



Barquettes en polystyrène



Coques



Emballages sales non vidés



Ne mettez pas > A jeter dans votre poubelle habituelle



Films en plastique de suremballage de journal



Papiers photos



Papiers cadeau brillant



Papiers peints



Couches



Un doute? Jetez avec les ordures ménagères

NOUVEAU SERVICE

LES EMBALLAGES EN MÉTAL

Je les mets dans le bac jaune bien vidés →



barquettes



bouteille de sirop



boîtes de conserve et boîtes à thé



canettes



aérosols



cintres



capsules café



bouchons



opercules



champagne



barquettes



capsules



boîtes en aluminium, boîtes en acier, bougies



**Un doute?
Jetez avec les ordures
ménagères**



LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

LES DÉCHETS VERTS

Les plateformes « déchets verts », aménagées à
ALLENWILLER – Rue du Lavoir (atelier intercommunal)
HOHENGŒFT – Chemin de la Lagune
WANGENBOURG-ENGENTHAL – Station d'épuration,
Sont ouvertes de **début avril à fin novembre**, tous les samedis de 15 à 17 heures.
On peut y déposer branchages, gazon, feuilles, plantes, fleurs. Merci de ne pas apporter de terre ni de gravats. La récupération des végétaux permet de leur offrir une seconde vie puisqu'ils seront transformés en compost.



Dates d'ouvertures pour 2016 :
DU SAMEDI 2 AVRIL 2016 au SAMEDI 26 NOVEMBRE 2016

LE COMPOSTAGE

LES AVANTAGES

- réduire le volume des déchets à incinérer, en effet 30 % des déchets ménagers sont compostables
- faire un geste pour la protection de l'environnement
- produire soi-même son engrais
- enrichir son jardin sans frais

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

- les déchets de cuisine : épluchures, restes de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, marc de café et de thé avec leurs filtres de papier,
- les déchets de jardin : feuilles mortes, plantes vertes, fleurs fanées, brindilles hachées menues



De nombreux foyers sont déjà équipés d'un composteur.
Avis aux amateurs ! Laissez-vous tenter par cette démarche.

Des composteurs sont encore disponibles pour ceux qui souhaitent intensifier leur geste de tri et fabriquer leur propre compost.

Ils peuvent être acquis auprès de votre mairie :

> **420 litres** au prix de **39 €**

> **700 litres** au prix de **60 €**

LA COLLECTE DE TEXTILES / LINGES DE MAISON / CHAUSSURES

Ne jetez plus vos textiles à la poubelle !

Qu'ils soient usés ou non, les vêtements en bon état, le linge de maison, les chaussures (liées par paires), la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures) peuvent être réemployés ou valorisés.

Pour cette raison, le Syndicat Mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau a signé une convention avec le Relais Est afin de réduire les tonnages de déchets ménagers à incinérer mais aussi pour vous offrir un nouveau service.



Vous pourrez les déposer, dans des sacs bien fermés de 50 litres maximum, dans les bornes installées sur les sites ci-après :

- **ALLENWILLER** : Parking de la Mairie
- **HOHENGŒFT** : Rue de la Mairie
- **SALENTAL** : Rue de Singrist - Salle des fêtes
- **WANGENBOURG-ENGENTHAL** :
Rue du Général-de-Gaulle - Atelier municipal

LA DÉCHETTERIE PRÈS DE CHEZ VOUS

3 sites d'accueil différents sont à votre service :

- **ALLENWILLER** : Rue du Lavoir (atelier intercommunal)
- **HOHENGŒFT** : Chemin de la Lagune (entrée du village)
- **WANGENBOURG-ENGENTHAL** : Station d'épuration

équipés de bennes et de conteneurs, à raison de 3 ouvertures annuelles par site.

DATES ET HORAIRES

LE SAMEDI DE 8h30 A 12h30:

- **ALLENWILLER** : 18 juin et 10 décembre 2016
- **HOHENGŒFT** : 5 mars et 10 septembre 2016
- **WANGENBOURG-ENGENTHAL** : 23 avril et 22 octobre 2016

QUE POUVONS-NOUS Y DÉPOSER ?

LES ENCOMBRANTS

- les encombrants non métalliques
- les ferrailles
- les déchets verts
- les gravats
- le bois

Ces points d'apport sont accessibles à tous les habitants des communes membres du Syndicat Mixte.



TOUS LES CARTONS D'EMBALLAGES VOLUMINEUX

→ PENSEZ-Y

Type emballage de meuble, d'appareil électro-ménager, trop volumineux pour les mettre dans les caissettes.



→ Vous avez également la possibilité de les apporter durant l'ouverture de la plateforme des déchets verts ou les déposer dans le container à côté de la borne textiles usagés.

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Gros électroménager froid : réfrigérateur, congélateur, ...

Gros électroménager : lave-linge, cuisinière, lave-vaisselle, ...

Ecrans : télévision, ordinateur, ...

Petits appareils en mélange : fer à repasser, friteuse, imprimante, micro-ondes, ...

Ils peuvent être aussi:

- repris gratuitement lors du nouvel achat d'un équipement ou lors de sa livraison; le vendeur ayant l'obligation de reprendre l'ancien
- donnés à une association caritative (comme Emmaüs, ...)



LA COLLECTE DES RADIOGRAPHIES MÉDICALES

Nous possédons tous, abandonnées au fond d'un tiroir, de vieilles radiographies dont nous aimerions nous débarrasser sans que cela pose un problème pour l'écologie. Ces radios sont en effet très toxiques pour l'environnement si elles ne sont pas correctement recyclées (elles sont le plus souvent brûlées).

La Société RecyclIM a mis en place sur les plateformes de déchetterie des containers destinés à collecter ces radios et à résoudre ainsi ce problème.

Une fois ces radios collectées, les déchets sont recyclés à 100 % dans une usine de traitement répondant aux plus hautes normes de protection de l'environnement.

→ Vous avez également la possibilité de les apporter durant l'ouverture de la plateforme des déchets verts de la mairie et de l'atelier municipal.



LA COLLECTE DES HUILES ALIMENTAIRES

Ne jetez plus vos huiles alimentaires de friture dans l'égout ou dans la nature. Leur solidification dérègle le bon fonctionnement du réseau et de la station d'épuration.

Des fûts de récupération adaptés sont mis à votre disposition pour la collecte de ces huiles de friture.

Sont concernées les huiles végétales (olive, arachide, tournesol, ...) issues de la cuisson des denrées alimentaires.

Ces huiles seront recyclées pour produire du biodiesel. La glycérine, un sous-produit inévitable, est transférée vers une installation de fermentation et de transformation en compost.

→ Vous avez également la possibilité de les apporter durant l'ouverture de la plateforme des déchets verts.



LES LAMPES USAGÉES

Trier sans se tromper: quelques consignes

LES LAMPES QUI DOIVENT ÊTRE RECYCLÉES



- 1) les tubes fluorescents dits «néons»
- 2) les lampes fluocompactes dites «basse Consommation»

- les ampoules à économie d'énergie
- les ampoules à sodium haute et basse pression
- les ampoules à vapeur de mercure
- les ampoules à iodure métallique
- les ampoules à décharge technique (UV, éclairage horticole, éclairage public, cabinet médical, vidéoprojecteur)

LES LAMPES QUI DOIVENT ÊTRE JETÉES A LA POUBELLE



- les ampoules halogènes
- les ampoules à filament

Celles-ci sont à jeter dans votre poubelle traditionnelle (surtout pas avec le VERRE).

➔ Vous avez également la possibilité de les apporter durant l'ouverture de la plateforme des déchets verts ou en mairie et école.

LES PILES ET BATTERIES USAGÉES

POURQUOI COLLECTER LES PILES ET LES BATTERIES

Certains métaux contenus dans les piles et batteries usagées peuvent nuire à notre environnement s'ils ne sont pas correctement traités en fin de vie.

Par ailleurs, ces métaux peuvent être récupérés et recyclés pour fabriquer de nouvelles piles et batteries ou participer à la fabrication d'objets de notre vie quotidienne. Nous avons donc tout intérêt à les récupérer.

CONTENANTS DE COLLECTE ET CONTENU

Les piles, contenues dans les petits appareils de la vie courante, mais aussi les batteries de nos appareils électroniques (outils portatifs, téléphone mobiles, ordinateurs ...) ainsi que les batteries intégrées dans les appareils électriques tels que les robots ménagers lorsque celles-ci sont accessibles, sont à déposer dans les bornes « batribox » ou des bacs de comptoir.



➔ Vous avez également la possibilité de les apporter durant l'ouverture de la plateforme des déchets verts ou en mairie et école.

POUR VOS AUTRES DÉCHETS

Les batteries et les pneus

Ils doivent être repris par les revendeurs, y compris les grandes surfaces.

Les médicaments

Ne les jetez surtout pas !

Adressez-vous à votre pharmacien ou à votre médecin qui en assureront la collecte.

LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

> **Solides et pâteux organiques:** toutes les peintures, laques de type glycéro, vinylique, polyuréthane, et toutes les colles et vernis.

> **Liquides organiques, diluants, solvants non chlorés:** diluant, acétone, ether, white spirit, essence térébenthine, pétrole, gasoil, essence F, alcool à brûler, lubrifiant, détachant, trichloréthylène, lave glace, antigel, liquide de refroidissement, produit photo, lessive liquide, assouplissant, huile de vidange.

> **Acides, bases:** acide chlorhydrique, acide sulfurique, acide nitrique, détartrant WC, Viakal, chlorure ferrique, soude caustique, potasse, débouche évier, destop, ammoniacque, lessive de soude, eau de javel liquide.

> **Phytosanitaires hors chlorates:** fongicide, insecticide, herbicide, engrais et désherbant hors chlorate et nitrate, produits de traitement du bois.

> **Produits réactifs, comburants, PCL:** comburants, chlorate de soude (désherbant total), chlore des piscines, produits cyanurés.

> **Aérosols:** tous.

> **Lampes et tubes fluorescents:** tous.

> **Emballages et matériaux souillés** (dont bidons d'huile de vidange).



Solvants



Solides / pâteux

DATE ET HORAIRES

Le samedi 10 décembre 2016 de 8h30 à 12h30:

à Allenwiller - Rue du Lavoir (atelier intercommunal)

QUELQUES CONSIGNES POUR ÉVITER LES ERREURS DE TRI

TRIER c'est bien, bien trier c'est mieux!

Les erreurs les plus fréquentes :

NE PAS METTRE dans le bac jaune



Ces emballages sont à jeter dans votre poubelle traditionnelle car, trop fins et trop légers, il vaut mieux les incinérer pour en récupérer l'énergie.

NE PAS METTRE dans le bac vert



QUELQUES TRUCS POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE :

> **Les cartonnets tiennent trop de place dans les caissettes?**

PLIEZ-LES, ils s'aplatissent très bien et, ainsi, vous gagnerez de la place.

> **Les bouteilles en plastique prennent trop de place?**

Ecrasez-la bouteille débouchée à plat puis rebouchez-la. Vous pourrez la déposer dans le bac après avoir réduit son volume et vous facilitez du même coup sa collecte et son recyclage.

> En cas de doute, il est préférable de jeter l'emballage dans la poubelle classique, pour éviter de « polluer » l'ensemble de la caissette dont le contenu est alors refusé.

> Mettez vos déchets dans le bon conteneur: Le verre dans le bac vert; le papier, plastique et emballages métalliques dans le bac jaune.